

## Avec vous !

Un changement des pratiques de gestion débute et nous souhaiterions que vous soyez associés à nos objectifs.

Votre avis est important et vous êtes concernés car vous ne pourrez plus utiliser ces produits dès le 1er janvier 2019.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la mission qui est engagée, nous vous prions de prendre contact avec votre mairie ou le référent de l'opération :

### Gérard Barbé

Hôtel de Ville, 9 boulevard Lahens  
33 123 Le Verdon sur Mer

Réalisé par votre collectivité avec le soutien du



MÉDOC

15 bis, route de Soulac  
BP9  
33123 Le Verdon sur Mer  
05.56.09.65.57  
contact@curuma.org

Photos : CPIE Médoc

## LE ZÉRO PHYTO, C'EST MAINTENANT SUR VOS ESPACES PUBLICS



## LE ZÉRO PHYTO, C'EST MAINTENANT SUR VOS ESPACES PUBLICS

En partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département de la Gironde et le CAUE Gironde

VOTRE COMMUNE ET SES  
SERVICES TECHNIQUES



# Le zéro phyto c'est maintenant sur vos espaces publics !

## Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire ?

Un produit **phytosanitaire** est une préparation commerciale utilisée pour :

- protéger les végétaux contre les organismes nuisibles,
- assurer la conservation des récoltes,
- prévenir ou détruire la croissance des végétaux indésirables

Ces produits sont **dangereux** pour notre **santé** et notre environnement !

**1 gramme** de substance active déversé dans un fossé provoque la pollution de **10 000 m<sup>3</sup>** d'eau, soit la consommation d'une famille de 4 personnes pendant 50 ans !

La **santé publique** des riverains est une préoccupation majeure pour notre collectivité et nécessite d'agir sur l'utilisation des produits phyto-



## Pourquoi et comment changer ?

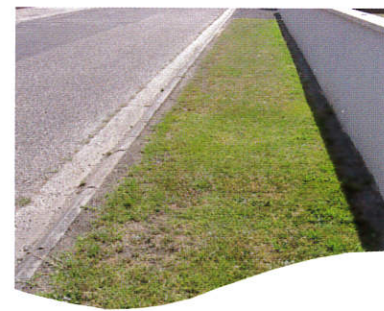
- La loi « Labbé » interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités
- Nous sommes conscients des effets des produits utilisés
- Nous voulons protéger notre environnement, notre santé et celle de nos enfants
- Produire de l'eau potable représente un coût de plus en plus important
- Nos techniques et pratiques s'améliorent
- Il faut repenser nos modes de gestion des espaces publics



*C'est réglementaire désormais*

## Halte aux idées reçues !

« ...les mauvaises herbes, c'est sale et c'est moche... » !



## Des actions en développement :

- Techniques alternatives d'entretien des trottoirs
- Liste d'espèces invasives proscrites à la plantation
- Choix du paillage et de plantes couvre-sols par secteurs
- Nouveaux outils permettant de limiter la consommation d'eau
- Semis de prairies fleuries
- Nouvelle organisation technique des agents de la municipalité

## Qu'est ce que la gestion différenciée ?

C'est une gestion raisonnée des espaces publics de la collectivité. Elle cherche à répondre aux enjeux environnementaux (ressource en eau, biodiversité...) et aux enjeux d'usage. Elle veut proposer des solutions d'entretien adaptées à chaque espace. Elle propose des solutions pour se passer des produits phytosanitaires.

Environnement
<ul style="list-style-type: none"><li>• Préserve et enrichit la biodiversité des espaces naturels</li><li>• Limite les pollutions</li><li>• Gère les ressources naturelles (valorisation des déchets verts, économie d'eau...)</li></ul>
Culture
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valorise l'identité des paysages</li><li>• Met en valeur des sites de prestige et patrimoniaux</li><li>• Diversifie et transmet le savoir-faire et l'art du jardinier</li></ul>
Social
<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliore le cadre de vie des habitants</li></ul>